RAPPORT N° 2021/O1/153

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DISIGNAZIONI DI I RAPRISINTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA À A CUMMISSIONI DI CENSU GHJINARALI DI I VOTI

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT GENERAL DES VOTES

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Hors Commission



RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Dans la perspective de l'élection des conseillers à l'Assemblée de Corse des 20 et 27 juin prochain, le Préfet de Corse nous a saisi par courrier en date du 23 mars, nous demandant de bien vouloir procéder à la désignation d'un conseiller à l'Assemblée de Corse afin de siéger au sein de la Commission de recensement général des votes.

Cette commission dont le siège est fixé à Aiacciu, est chargée d'opérer le recensement général des votes pour la Collectivité de Corse.

En application des dispositions des articles L. 379 et R. 199 du Code électoral, cette commission est composée d'un magistrat président, d'un conseiller à l'Assemblée de Corse et d'un fonctionnaire de la préfecture de Corse-du-Sud désigné par le Préfet de Corse.

Il est par ailleurs précisé qu'un suppléant de chaque membre peut être désigné.

Dans ce cadre, il convient de désigner un conseiller à l'Assemblée de Corse et un suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.